



PLACE LANGLOIS-MEURINNE
60710 CHEVRIÈRES
03 44 20 57 44
mairie@chevrieres60.fr

DÉPARTEMENT DE L'OISE
Arrondissement de Compiègne
CANTON D'ESTRÉES-SAINT-DENIS



Décision du Maire

Objet : virements de crédits – Décision budgétaire modificative n°8

La Maire de la commune de Chevrières,

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 060 149 137 du 30 juin 2022 relative au passage de la comptabilité en M57 simplifiée,

Vu la délibération n° 060 149 061 CB du 27 mars 2025 relative au vote du budget primitif 2055, donnant délégation de pouvoir au Maire pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- section de fonctionnement : 7,5 % des dépenses réelles de la section ;
- section d'investissement : 7,5 % des dépenses réelles de la section.

Considérant l'avis de recouvrement de la Banque Postale concernant la commission d'engagement prévue au contrat de prêt relais pour un montant de 269.67€ en date de valeur du 16 décembre 2025,

DECIDE

DECIDE de procéder au virement de crédits suivants :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 613 : Locations	300.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	300.00 €	
D 6688 : Autres charges financières		300.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières		300.00 €

DIT que les membres du conseil municipal seront informés de la présente décision lors de la prochaine réunion du conseil.

La Maire et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Chevrières, le 22/12/2025
La Maire, Christelle BENSMAN

